



Bulletin Officiel

N°7665 Lundi 03 août 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER- INITIEE PAR LA SOCIETE « B.A GLASS B.V »	3
PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	9
INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS	15
INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	19
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	23

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ENNAKL 2026-1 » EMIS SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	25
--	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

LES VALEURS LIQUIDATIVES SONT DESORMAIS CONSULTABLES AU FORMAT EXCEL, PLUS PRATIQUE ET DIRECTEMENT EXPLOITABLE, SUR LE SITE OFFICIEL DU CMF VIA LE LIEN SUIVANT : <https://www.cmf.tn/valeurs-liquidatives-des-titres-opcvm>

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 24/06/2026)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING

ANNEXE III

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2026

- BTK SICAV

AVIS DU CMF

Offre Publique d'Achat -OPA-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat obligatoire visant les actions de la Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- initiée par la société « B.A GLASS B.V »

Par décision n° 42 du 31 juillet 2026, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise la société « B.A GLASS B.V », visant le reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne de Verreries –SOTUVER–.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

La société « B.A GLASS B.V » (société à responsabilité limitée de droit néerlandais), est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

II- Intermédiaires en bourse chargés du dossier :

- ✓ MAC SA en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis au Green Center- Bloc C 2^{ème} étage. Rue du Lac constance –1053 Les Berges du Lac–, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.
- ✓ Tunisie Valeurs en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis à l'Immeuble Integra. Centre Urbain Nord –1082 Tunis Mahrajène–, est l'établissement chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

-La société « B.A GLASS B.V » détient directement **16 205 315** actions représentant **41,28%** du capital de la Société Tunisienne de Verreries –SOTUVER–.

-La société « B.A GLASS B.V » détient indirectement une action SOTUVER (action détenue par M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la société).

-La société « B.A GLASS B.V » a déclaré agir de concert avec le Groupe BAYAHY qui détient **16 205 315** actions représentant **41,28%** du capital de la Société Tunisienne de Verreries –SOTUVER–.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société « B.A GLASS B.V » vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne de Verreries –SOTUVER–qu'elle ne détient pas, soit **6 843 844** actions représentant **17,43%** du capital de la société. La société « B.A GLASS B.V » s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

Il convient de noter que les actionnaires personnes physiques et morales appartenant au Groupe BAYAHY détenant 16 205 315 actions (soit 41,28% des droits de vote de la société), ont manifesté, individuellement, par écrit, leurs décisions de ne pas céder leurs actions dans le cadre de l'offre en question.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **13,390 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB, soit le prix le plus élevé entre :

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

La présente offre publique d'achat est initiée par la société « B.A GLASS B.V » et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°12 du 02 avril 2026 :

- Autorisant la société à acquérir un bloc de titres lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER-. L'opération en question a été réalisée en date du 16 avril 2026 et a porté sur l'acquisition par la société « B.A GLASS B.V » de **16 204 636** actions SOTUVER représentant **41,280990%** du capital de ladite société.
- Soumettant la société « B.A GLASS B.V » à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- qu'elle ne détient pas.

VII- Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :**1- Politique industrielle :**

La société « B.A GLASS B.V » n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique industrielle de la SOTUVER.

2- Politique financière :

La société « B.A GLASS B.V » n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique financière de la SOTUVER.

3- Politique sociale :

La société « B.A GLASS B.V » n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique sociale de la SOTUVER.

4- Intentions vis-à-vis du marché boursier :

L'acquéreur n'a pas l'intention de procéder à une Offre Publique de Retrait. Si à l'issue de l'Offre Publique d'Achat obligatoire, la société « B.A GLASS B.V » viendrait à détenir, directement ou indirectement ou de concert, au moins 95% des droits de vote de la société SOTUVER, elle s'engage à rediffuser dans le public le nombre de titres nécessaire à l'établissement d'un marché (minimum 10 % du capital) et ce, en vue de maintenir la cotation des titres de la société visée.

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et la société visée :

Aucun accord n'a été établi entre les deux parties.

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et le Groupe BAYAH

Un accord de vente et d'achat d'actions a été signé en date du 16 décembre 2025 entre la société « B.A GLASS B.V » et le Groupe BAYAH. Les parties sont convenues de la cession d'un bloc de 16 204 636 actions, d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 41,28% du capital de la Société Tunisienne de Verreries « SOTUVER ». Cette opération vise à maintenir une participation

égale entre la société « B.A GLASS B.V » et le Groupe BAYAHY au sein du capital de la SOTUVER et ce, dans une volonté de gestion paritaire et de co-contrôle de la société.

Conformément aux dispositions du pacte d'actionnaires et de la déclaration d'intention, la parité est prévue dans la répartition du capital social, sans pour autant être retenue pour la composition du Conseil d'Administration.

X- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période de **15 jours de bourse** allant du **05 août 2026 au 26 août 2026 inclus**.

XI- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leurs intermédiaires agréés administrateurs jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **26 août 2026**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions SOTUVER sera suspendue durant les séances de bourse du **03 août 2026 et du 04 août 2026, et reprendra à partir du 05 août 2026**.

XII- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Société Tunisienne de Verreries « SOTUVER »

- **Siège social :** Zone industrielle Djebel Elouest, Route Zaghuan Km 21, -1111 Bir Mcharga- BP 48, Tunisie.

- **Téléphone :** (+216) 72 640 650 - **Fax :** (+216) 72 640 701

- **Forme juridique :** Société anonyme de droit tunisien.

- **Législation :** La Société est régie par le code des sociétés commerciales. Elle est également régie par la loi N° 2016-71 du 30 septembre 2016, portant loi de l'investissement.

- **Date de constitution :** 01/10/1963.

- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité** : Tunisienne

- **Objet social (Article 3 des statuts)** :

La société a pour objet :

- Toute étude technique, économique, financière et commerciale ayant pour but la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tout article en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre, ainsi que la fabrication chimiques annexes ou connexes à l'industrie du verre.
- L'implantation, la construction, l'installation, l'acquisition, la gestion et l'exploitation de toutes les industries relatives à la fabrication des articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre de produits chimiques annexes ou connexes ainsi que toute opération commerciale y afférente.
- D'une façon générale, toute opération industrielle, commerciale, mobilière, immobilière, financière se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus visés.

- **Identifiant unique** : 0002443J

- **Exercice social** : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2-Administration, direction et contrôle :

Conseil d'Administration :

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat
M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago	Lui - même	Président ⁽¹⁾	2026-2028 ⁽²⁾
M. Yahia BAYAH	Lui - même	Administrateur	2024-2026 ⁽³⁾
M. Abdelaziz RASSAA	Lui - même	Administrateur indépendant	2024-2026 ⁽³⁾
M. DE SOUSA ARAUJO SOARES Alberto ⁽⁴⁾	Lui - même	Administrateur	2024-2026
M. Khaled BAYAH	Lui - même	Administrateur	2026-2028 ⁽⁵⁾
Mme. ANA ISABEL DUARTE MONTEIRO MOREIRA	Elle - même	Administrateur	2026-2028 ⁽⁵⁾

(1) Le Conseil d'Administration de la SOTUVER tenu le 07/07/2026 a décidé de nommer M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago en tant que Président du Conseil d'Administration pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur.

(2) Le Conseil d'Administration réuni en date du 13/04/2026 (à 10H00) a pris acte de la démission de M. Taieb BAYAH de son mandat d'administrateur prenant effet à compter de la date de l'enregistrement en bourse de l'acquisition par BA Glass BV de 41,28% du capital social de la SOTUVER et a décidé d'accepter ladite démission et de coopter à compter de cette même date et en remplacement de l'administrateur démissionnaire, M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.

Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 07/07/2026.

La même Assemblée Générale Ordinaire du 07/07/2026 a renouvelé le mandat de M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2028.

(3) Mandats renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20/06/2024.

(4) Le Conseil d'Administration réuni en date du 13/04/2026 (à 9H00) a pris acte des démissions de la CFI et de M. Khaled BAYAH de leur mandat d'administrateur prenant effet à compter de la date de l'enregistrement en bourse de l'acquisition par BA Glass BV de 41,28% du capital social de la SOTUVER et a décidé d'accepter lesdites démissions et à coopter, à compter de cette même date et en remplacement des administrateurs démissionnaires, les personnes suivantes :

-M. DE SOUSA ARAUJO SOARES Alberto ;

-M. SARAIVA CRUZ DE VALADARES COELHO Reinaldo José.

et ce, pour la durée du mandat restant à courir de leurs prédécesseurs.

Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 07/07/2026.

(5) L'Assemblée Générale Ordinaire du 07/07/2026 a nommé M. Khaled BAYAH et Mme. ANA ISABEL DUARTE MONTEIRO MOREIRA en tant que nouveaux administrateurs et ce, pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2028.

NB : Il est à signaler que la SOTUVER s'est engagée, en date du 05/06/2026, à lancer, au cours de l'année 2026, deux appels à candidature : un premier pour la désignation d'un administrateur indépendant et un second pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires et ce, conformément aux dispositions de l'article 38 du Règlement Général de la Bourse.

Direction :

Membres	Qualité	Mandat
M. Khaled BAYAH*	Directeur Général	2026-2030
M. Skander CHAOUACH**	Directeur Général Adjoint	2025-2026

*Constatant l'expiration du mandat de M. Khaled BAYAH en qualité de Directeur Général de la société, le Conseil d'Administration réuni en date du 22/04/2026 a décidé de renouveler ledit mandat pour une période de 4 ans à compter de l'enregistrement en bourse de l'opération de cession de 41,28% du capital social de la SOTUVER au profit de BA Glass BV intervenu le 16/04/2026.

**Nomination par le Conseil d'Administration du 08/09/2025 pour une durée d'une année à compter du 08/09/2025 au 08/09/2026.

Contrôle :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Société « AMC Ernst & Young Tunisie » représentée par M.Achref Guermech, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.	EY Tower, Avenue Fadhel Ben Achour. Centre Urbain Nord. 1003 Tunis. Tel : (+216) 31 342 111 Fax : (+216) 70 164 810	2025 - 2027*
Société « Conseil Audit Formation (PwC) »** représentée par Mme. Abir MATMATI, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.	Immeuble The Screen. Lotissement Les Pins. Zone Nord Est. Les Berges du Lac II. 1053 Tunis. Tel : (+216) 71 160 000 Fax : (+216) 71 861 789	2026 - 2028

* Mandat renouvelé par l'AGO du 20/06/2025. Ledit mandat expire à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

**Nommé par l'AGO du 07/07/2026 dont le mandat expire à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028 et ce, en remplacement de la société « InFirstAuditors » représentée par M. Mohamed TRIKI.

3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 39 254 475 dinars
- **Valeur nominale** : 1 dinar
- **Nombre total des droits de vote** : 39 254 475 droits de vote
- **Nombre total des titres** : 39 254 475 actions
- **Nombre d'actionnaires** : 3 124 actionnaires.
- **Structure du capital de la Société Tunisienne de Verreries « SOTUVER » à la date du dépôt du projet de l'OPA obligatoire :**

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
B.A GLASS B.V	16 205 315	16 205 315	41,28%	16 205 315	41,28%
Groupe BAYAH	16 205 315	16 205 315	41,28%	16 205 315	41,28%
M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago	1	1	0,00%	1	0,00%
Autres	6 843 844	6 843 844	17,43%	6 843 844	17,43%
Total	39 254 475	39 254 475	100,00%	39 254 475	100,00%

4- Situation financière de la société :**4-1 Etats financiers individuels de la société SOTUVER arrêtés au 31 décembre 2025 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7642 du mercredi 01/07/2026.

4-2 Etats financiers consolidés du groupe SOTUVER arrêtés au 31 décembre 2025 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7642 du mercredi 01/07/2026.

4-3 Indicateurs d'activité trimestriels de la société SOTUVER arrêtés au 30/06/2026 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7659 du vendredi 24/07/2026.

5- Entreprises comprises dans la consolidation :

Société	Siège social	Pourcentage de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation
SOTUVER SA	Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1111 Zaghounan - Tunisie	100%	Mère	Intégration Globale
VETRO MEDITERRANEO SARL	Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1100 Zaghounan - Tunisie	80%	Filiale	Intégration Globale
SABLES VERRIERS DE TUNISIE SA	Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1141 Zaghounan - Tunisie	65%	Filiale	Intégration Globale
ADRIAVETRO SARL	16, Via Marco Polo, 1666020 San Giovanni Teatino (Chieti) Abruzzes - Italie	75%	Filiale	Intégration Globale
SOTUVER GLASS INDUSTRIES SA	Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1123 Zaghounan - Tunisie	100%	Filiale	Intégration Globale
SOTUVER GREEN SA	Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1123 Zaghounan - Tunisie	100%	Filiale	Intégration Globale
OMNIUM PANAFRICAIN DES BOIS SA	Rue des Grains, Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1123 Zaghounan - Tunisie	45%	Entreprise associée	Mise en Equivalence

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاتناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظمتة الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية ، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوفية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريساً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقا لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛
- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:
- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛

- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهريّة على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاات متكررة أو غير مسوأة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخرات الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحسابات، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيراً مختصاً، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصيات كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطراً على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحسابات التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعيات التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءات الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحسابات إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثراً كتابياً. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحسابات أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحسابات مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحسابات في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجبات الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزامات القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضيات الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier
--

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أن العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيّز التنفيذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛
 - الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛
 - تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلّق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.
- كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL
PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31 DECEMBRE 2025**

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام التراتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للتراتب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025**.

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« ENNAKL 2026-1 »

Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

La Société ENNAKL Automobiles porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'Emprunt Obligataire « ENNAKL 2026-1 », émis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne pour un montant de 60 millions de dinars, ouvertes le 20 Juillet 2026, ont été clôturées le **29 Juillet 2026**, pour un montant de **60 millions de dinars**.

2026- AS - 1026

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul - El Karama -» et le changement du siège social de la société « Carthage Cement », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	Z.I Ariana Aéroport - 03 rue des métiers La Chargaia II- BP 290 - 2035 Tunis Carthage -	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicollés Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20. Carthage Cement	Lot 4.1.1, rue des Usines, Z.I Kheireddine -2015 Tunis-	71 964 593
21. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Kheireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Chargaia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Chargaia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Chargaia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Chargaia I - 1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Chargaia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Boulevard de la Terre, Lot N° A14, Centre Urbain Nord, CP -1082 Tunis-	70 643 400
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisirs Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
53.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
54.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
55. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
56. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
57. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
58.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
62.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
83. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
84.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
85.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
86.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
87.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
91.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
92.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
93.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
94.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
95.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
96.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA""- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
97.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
98. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
99.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
100.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
101.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
102.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
103.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
104.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

105.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
106. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
107. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
108.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
109.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.

100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	FCP Valeurs monétaire	MONETAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2 *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, lesBerges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING *	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, lesBerges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, lesBerges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
69	FCPR INJAZ FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
70	FCPR RESTART FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
71	FCPR AMEN TAAHIL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

	Dénomination du Fonds d'Investissement Spécialisé simple ou du compartiment du FIS	Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
19	Compartiment CORRIDOR du FIS IMPACT	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING SA

Siège Social : Résidence du Lac, Rue Lac Tanganyka, Immeuble H 3^{ème} Etage, les berges du Lac

La société TAWASOL GROUP HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Hedi MELLAKH (**UNION DES EXPERTS COMPTABLES**) & M Moez BEN ALI

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

BILAN AU 31.12.2025 (exprimé en dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	31/12/2025	31/12/2024 retraité	31/12/2024
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	1	6 266	6 266	6 266
Amortissement des immobilisations incorporelles	1-1	-6 266	-6 266	-6 266
Immobilisations incorporelles nettes		0	0	0
Immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles	2	5 053 611	5 045 963	5 045 963
Amortissement des immobilisations corporelles	2-1	-1 362 330	-1 361 226	-1 361 226
Provisions sur immobilisations corporelles		-6 000	-6 000	-6 000
Immobilisations corporelles nettes		3 685 281	3 678 737	3 678 737
Immobilisations financières				
Immobilisations financières	3	122 947 440	122 508 822	122 508 822
Immobilisations financières nettes		122 947 440	122 508 822	122 508 822
Total des actifs immobilisés		126 632 720	126 187 559	126 187 559
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		126 632 720	126 187 559	126 187 559
ACTIFS COURANTS				
Clients et comptes rattachés		1 578 228	1 545 083	1 631 878
Provisions pour dépréciation des comptes clients		-1 475 949	-1 475 949	0
Clients et comptes rattachés nets	4	102 279	69 134	1 631 878
Autres actifs courants		7 032 266	6 921 240	8 138 088
Provision		-71 500	-71 500	-71 500
Autres actifs courants nets	5	6 960 766	6 849 740	8 066 588
Placements et autres actifs financiers	6	7 525 000	2 000 000	2 500 000
Placements nets		7 525 000	2 000 000	2 500 000
Liquidités et équivalents de liquidités	7	100 713	56 944	56 944
Liquidités nettes		100 713	56 944	56 944
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		14 688 757	8 975 817	12 255 409
TOTAL DES ACTIFS		141 321 478	135 163 376	138 442 968

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

BILAN AU 31.12.2025 (exprimé en dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	31/12/2025	31/12/2024 retraité	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES	8			
Capital social		108 000 000	108 000 000	108 000 000
Réserves légales		1 993 937	1 707 802	1 707 802
Autres capitaux propres		1 799 584	1 799 584	1 799 584
Résultats reportés		2 993 975	2 676 967	2 676 967
Modifications comptables	8-1	-4 674 252	-4 365 152	0
Résultats Déficitaires		0	-395 012	-395 012
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		110 113 245	109 424 189	113 789 341
Résultat de l'exercice		-981 500	689 056	998 156
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		109 131 745	110 113 245	114 787 497
PASSIFS				
<i>Passifs non courants</i>				
Provisions pour risques et charges		31 295	31 295	31 295
Emprunts	9	6 938 802	6 938 802	6 938 802
Total des passifs non courants		6 970 097	6 970 097	6 970 097
<i>Passifs courants</i>				
Fournisseurs & comptes rattachés	10	3 575 470	3 663 199	3 663 199
Autres passifs courants	11	8 204 924	6 813 039	6 813 039
Concours bancaires et autres passifs financiers	12	13 439 242	7 603 795	6 209 135
Total des passifs courants		25 219 635	18 080 033	16 685 374
TOTAL DES PASSIFS		32 189 732	25 050 131	23 655 471
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		141 321 478	135 163 376	138 442 968

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

ETAT DE RESULTAT AU 31.12.2025 (exprimé en dinars Tunisiens)

Désignation	NOTES	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024 retraité	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION				
+ Revenus		0	103 887	103 887
+ Autres produits d'exploitation		300 000	60 000	60 000
Total des produits d'exploitation	13	300 000	163 887	163 887
CHARGES D'EXPLOITATION				
+ Achats d'approvisionnement consommés	14	-1 876	-928	-928
+ Charges de personnel	15	-307 009	-163 793	-163 793
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	16	-1 104	-33 556	-33 556
+ Autres charges d'exploitation	17	-270 568	-258 884	-258 884
Total des charges d'exploitation		-580 557	-457 161	-457 161
RESULTAT D'EXPLOITATION		-280 557	-293 274	-293 274
AUTRES CHARGES ET PRODUITS ORDINAIRES				
- Charges financières nettes	18	-1 125 180	-1 461 302	-1 152 202
+ Produits des placements	19	424 877	2 052 807	2 052 807
+ Autres gains ordinaires	20	74	391 373	391 373
- Autres pertes ordinaires		0	-48	-48
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		-980 786	689 556	998 656
Impôt sur le bénéfice		-714	-500	-500
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		-981 500	689 056	998 156
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-981 500	689 056	998 156

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31.12.2025 (exprimé en dinars Tunisiens)

Désignation	NOTES	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024 retraité	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION				
+ Résultat net		-981 500	689 056	998 156
Ajustements pour :				
Dotations aux amortissements et provisions	21-1-1	1 104	33 556	33 556
Variation des créances clients	21-1-2	53 650	79 829	-6 966
Variation des autres actifs	21-1-2	1 105 822	11 017 051	9 800 203
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes	21-1-3	-87 730	-17 421	-17 421
Variation des autres passifs	21-1-3	3 081 894	379 031	379 031
Plus-value sur cession d'immobilisations		0	-1 924 660	-1 924 660
Effets des modifications comptables		-3 198 303	-2 889 203	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-25 063	7 367 238	9 261 898
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles		-7 647	0	0
- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		-438 618	-8 994 630	-8 994 630
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	21-2	-446 265	-8 994 630	-8 994 630
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT				
- Remboursement d'emprunts		0	-2 960 131	-4 354 791
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		0	-2 960 131	-4 354 791
VARIATION DE TRESORERIE		-471 328	-4 587 523	-4 087 523
Trésorerie au début de l'exercice		2 441 685	6 529 208	6 529 208
Trésorerie à la clôture de l'exercice	22	1 970 357	1 941 685	2 441 685

METHODES COMPTABLES

I- Présentation de la société

La **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING SA (T.G.H.)** est une Société Anonyme au capital de 108 000 000 Dinars ayant pour objet, notamment, les prises d'intérêts et de participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit.

II- Référentiel d'élaboration des états financiers

Les comptes de la **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING (T.G.H.)**, sont tenus conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises tel que fixé la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 :

- Les états financiers comprennent le bilan, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie.
- Les notes annexes reprennent le détail des principales rubriques des états financiers.
- Les états financiers de la **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING (T.G.H.)** sont libellés en Dinar Tunisien.

Le système en place, permet l'édition des documents suivants :

- Journal auxiliaire Opérations Diverses ;
- Journal centralisateur ;
- Balance générale des comptes ;
- Grand livre des comptes ;
- Balance auxiliaire des comptes tiers (clients et fournisseurs) ;
- Grand-livre auxiliaire des comptes (clients et fournisseurs) ...

Ce système est organisé au tour de journaux de types suivants :

- Des journaux de trésorerie ;
- Des journaux d'achats ;
- Des journaux de vente ;
- Des journaux OD ;
- Un journal d'Ouverture.

L'exercice comptable couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Les états financiers arrêtés au 31.12.2025 ont été établis conformément aux méthodes comptables généralement admises et plus particulièrement les hypothèses sous-jacentes et conventions comptables suivantes :

- Hypothèse de la continuité d'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;

- Convention de réalisation de revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de la permanence des méthodes ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative.

III- Principes comptables pertinents

1- Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

2- Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties linéairement, sans valeur résiduelle, aux taux suivants :

Désignation	Taux
- Agencements et Aménagements	15 %
- Constructions	5 %
- Matériel de transport	20 %
- Matériel et Mobilier de Bureau	20 %
- Matériel informatique	33 %

Les immobilisations de faible valeur (inférieur à 500 dinars) sont amorties intégralement à l'exercice de leurs acquisitions.

Les taux d'amortissement pratiqués sont conformes aux règles fiscales prescrites par le décret n°2008-412 du 25 Février 2008.

3- Immobilisations financières

Figurent sous cet intitulé les titres de participation, ainsi que les dépôts et cautionnements.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux Propres réévalués... », ce qui est conforme avec les dispositions du paragraphe 12 de la NC 07 relative aux placements qui stipule que : « A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur

valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées ».

Le paragraphe 13 de la NC 07 relative aux placements prévoit que « Pour déterminer la valeur d'usage, il convient de tenir compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise. De manière générale, il est nécessaire de rassembler le maximum d'informations en vue d'aboutir à une estimation correcte des placements à long terme ».

La note « 3-1 Titres de participation » contient un état détaillé des titres de participation, la valeur comptable des titres qui est le coût d'acquisition et les pourcentages de détention. Aucune provision sur ces titres n'a été comptabilisée.

4- Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers consistent en des placements dont l'intention de détention est à l'origine égale ou inférieure à douze mois. Ces placements sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. Une provision est constatée lorsque ce coût est inférieur à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice.

5- Liquidités et équivalents de liquidités

Les comptes « banques » présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan, ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan.

6- Comptes de régularisation

Conformément à l'hypothèse de la comptabilité d'engagement et à la convention de périodicité, les achats non réceptionnés au cours de l'exercice mais dont les factures sont déjà comptabilisées ont été inscrits dans le compte « charges comptabilisées d'avance », et les intérêts des placements sur le marché monétaire ainsi que les intérêts relatifs aux prêts accordés, perçus d'avance ont été logés dans le compte produits constatés d'avance.

7- Revenus

Les revenus de la société TGH sont constitués essentiellement par des dividendes. Les dividendes reçus des sociétés sont comptabilisés en produits au cours de l'année de la décision de distribution.

8- Modèles de présentation des états financiers

L'état de résultat et l'état de flux de trésorerie sont présentés selon les modèles autorisés.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Notes sur les éléments du bilan

1- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles présentent un solde net nul au 31.12.2025 contre le même solde au 31.12.2024. Il se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024	Variation
Logiciel	6 266	6 266	0
-Amortissements	-6 266	-6 266	0
Total	0	0	0

2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles présentent un solde net débiteur de 3 685 281 dinars au 31.12.2025 contre un solde net débiteur de 3 678 737 dinars au 31.12.2024. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	V.C. BRUTE AU 31/12/2024	Acquisitions au cours de l'exercice 2025	V.C. BRUTE AU 31/12/2025	Amort. Antérieur	Dotation de l'exercice 2025	Total Amort. au 31/12/2025	Provision	V.C. NETTE au 31/12/2025
Terrains	1 961 759		1 961 759					1 961 759
Constructions	2 940 240		2 940 240	1 224 469		1 224 469		1 715 771
Agencements. Aménagements. Installations Divers	79 133		79 133	79 133		79 133		0
Matériel & Mobilier de Bureau	30 194	4 000	34 195	29 003	972	29 976		4 219
Matériel informatique	28 636	3 647	32 284	28 621	131	28 752		3 531
Avance sur acquisition d'immob.	6 000		6 000				6 000	0
TOTAL	5 045 963	7 647	5 053 611	1 361 226	1 104	1 362 330	6 000	3 685 281

3- Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent un solde net débiteur de 122 947 440 au 31.12.2025 contre 122 508 822 dinars au 31.12.2024. Il se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024	Variation
Titres de participation	122 945 440	122 506 822	438 618
Cautionnement versé	2 000	2 000	0
Total	122 947 440	122 508 822	438 618

3-1- Titres de participation

Cette rubrique présente un solde brut débiteur de 122 945 440 dinars au 31.12.2025. Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024	Pourcentage de détention
RETEL	86 180 764	86 180 764	99,99%
HAYATCOM TUNISIE	22 857 812	22 857 812	100,00%
TAWASOL INVESTMENT SICAR	499 100	499 100	5,20%
UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES-PALMA	3 187 816	2 749 198	30,20%
JUPITER IMMOBILIERE	3 169 000	3 169 000	99,68%
GREEN TECHNOLOGIES	8	8	76,00%
JNAYNET MONTFLEURY	4 700 000	4 700 000	69,62%
JNAYNET EL MANAR	2 300 000	2 300 000	31,78%
SUD FORAGE	49 940	49 940	2,56%
WIN TRAVAUX	1 000	1 000	0,10%
Total	122 945 440	122 506 822	

4- Clients et comptes rattachés

Au 31.12.2025, cette rubrique présente un solde net débiteur de 102 279 dinars, contre un solde de 69 134 dinars au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024 retraité	Solde au 31 décembre 2024
HT SERVICES	2	2	2
RETEL PREFAB	54 641	54 641	54 641
JUPITER IMMOBILIERE	29 069	29 069	29 069
UTS PALMA	69 432	69 432	69 432

Désignation	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024 retraité	Solde au 31 décembre 2024
HAYATCOM TUNISIE	50 141	50 141	50 141
RETEL	489 205	489 205	489 205
TIS	243 424	243 424	243 424
XPRESS CELL	1 181	1 181	1 181
L'AFFICHETTE	23 385	23 385	23 385
JNAYNET MONTFLEURY	25 622	25 622	25 622
JNAYNET EL MANAR	15 815	15 815	15 815
STE DE PRO IMMO JNAYNA	392 614	392 614	392 614
RETEL SERVICES	101 756	101 756	101 756
GHZELLA INDUSTRIE	35 703	35 703	35 703
RBNO	0	0	86 795
R-INDUSTRIE	13 094	13 094	13 094
GRANADA HOTELS	11 144	0	0
GRANADA HOTELS, effet à recevoir	22 000	0	0
Total Brut	1 578 228	1 545 083	1 631 878
-Provisions pour dép. des comptes clients	-1 475 949	-1 475 949	0
Total Net	102 279	69 134	1 631 878

5- Autres actifs courants

Au 31.12.2025, cette rubrique présente un solde net débiteur de 6 960 766 dinars, contre un solde de 6 849 740 dinars au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024 retraité	Solde au 31 décembre 2024
Etat, impôts et taxes	1 371 829	1 331 263	1 331 263
Débiteur divers / JNAYNET MONTFLEURY	19 946	19 946	19 946
Débiteur, créiteur GHZALA INDUSTRIE	96 272	96 272	96 272
Débiteur, créiteur RETEL	871 966	1 119 593	1 119 593
Fournisseurs, avances et acomptes versés	5 000	5 000	5 000
Débiteur divers / TIS SICAR	93 957	92 247	92 247
Débiteur divers / RETEL PREFAB	388	388	388
Débiteur divers / GREEN TECHNOLOGIES	71 500	71 500	71 500
Débiteur divers / ESSYAHA	1 684 753	1 747 624	1 747 624

Désignation	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024 retraité	Solde au 31 décembre 2024
Débiteur sté Sud Forage	2 460	2 460	2 460
Débiteur sté SLF	10 000	10 000	10 000
Débiteur Ste Jnaynet El Manar	22 098	22 098	22 098
Débiteur AFFICHETTE	38 443	74 235	74 235
Débiteurs Divers	305 506	305 506	305 506
Produit à recevoir/ débiteurs divers	2 327 128	1 906 890	2 026 890
Compte d'attente	111 020	116 217	116 217
Total brut	7 032 266	6 921 240	8 138 088
-Provision pour dép. des comptes débiteurs	-71 500	-71 500	-71 500
Total Net	6 960 766	6 849 740	8 066 588

6- Placements et autres actifs financiers

Au 31.12.2025, cette rubrique présente un solde débiteur de 7 525 000 dinars, contre un solde de 2 000 000 dinars au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024 retraité	Solde au 31 décembre 2024
Placement Billet de trésorerie RBNO	0	0	500 000
Placement RETEL	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Placement JNAYNET MONTFLEURY	5 525 000	0	0
Total	7 525 000	2 000 000	2 500 000

7- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique présente un solde net débiteur de 100 713 dinars au 31.12.2025 contre un solde de 56 944 dinars au 31.12.2024. Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024	Variation
Chèques et effets à l'encaissement	56 940	56 940	0
Banques	40 201	0	40 201
Caisse	3 571	4	3 567
Total	100 713	56 944	43 769

8- Capitaux propres

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres après résultat de l'exercice présentent un solde créditeur de 109 131 745 dinars, contre un solde de 114 787 497 dinars au 31.12.2024. La variation de l'exercice 2025 se détaille comme suit :

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 31.12.2024	108 000 000	1 707 802	1 799 584	2 676 967	0	603 144	114 787 497
Affectation de résultat 2023		121 142		-516 155		395 013	0
Affectation de résultat 2024		164 993		833 163		-998 156	0
Modifications comptables					-4 674 252		-4 674 252
Résultat de 2025						-981 500	-981 500
Solde au 31.12.2025	108 000 000	1 993 937	1 799 584	2 993 975	-4 674 252	-981 500	109 131 745

Le capital social est divisé en 108 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 dinars chacune.

8-1- Modifications comptables

Au cours de l'exercice 2025, la société TGH a procédé à la régularisation de plusieurs opérations dont l'origine remonte à des exercices antérieurs. Ces ajustements ont été comptabilisés dans le compte modifications comptables pour un montant global de 4 674 252 dinars détaillé comme suit :

- Abandon de créances détenues par la société TGH sur la société RBNO pour un montant total de 1 803 643 dinars. Cet abandon porte sur les éléments suivants :
 - Des billets de trésorerie pour 500 000 Dinars.
 - Un solde du compte client pour 86 795 Dinars.
 - Un produit à recevoir pour 120 000 Dinars.
 - Un solde du compte « Débiteur Créditeur RBNO » pour 1 096 848 Dinars.
- Prise en compte d'intérêts sur crédit participatif BNA se rapportant à des périodes antérieures pour un montant de 1 394 660 dinars. Ce montant se détaille par année comme suit :

Année	Montant
2019 à 2023	1 085 560
2024	309 100
Total	1 394 660

- Provisions sur créances relatives à des sociétés apparentées pour un montant global de 1 475 949 dinars.

A des fins comparatives, les données de l'exercice 2024 ont été retraitées comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Note n°</i>	<i>31/12/2024 avant retraitement</i>	<i>Retraitements</i>	<i>31/12/2024 après retraitement</i>
ACTIFS				
Clients et comptes rattachés	4	1 631 878	-86 795	1 545 083
Provisions pour dépréciation des comptes clients	4	0	-1 475 949	-1 475 949
Clients et comptes rattachés nets	4	1 631 878	-1 562 744	69 134
Autres actifs courants	5	8 138 088	-1 216 848	6 921 240
Placements et autres actifs financiers	6	2 500 000	-500 000	2 000 000
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		12 255 409	-3 279 592	8 975 817
TOTAL DES ACTIFS		138 442 968	-3 279 592	135 163 376
CAPITAUX PROPRES & PASSIFS				
Modifications comptables	8-1	0	-4 365 152	-4 365 152
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	8	113 789 341	-4 365 152	109 424 189
Résultat de l'exercice	8	998 156	-309 100	689 056
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	8	114 787 497	-4 674 252	110 113 245
Concours bancaires et autres passifs financiers	12	6 209 135	1 394 660	7 603 795
Total des passifs courants		16 685 374	1 394 660	18 080 033
TOTAL DES PASSIFS		23 655 471	1 394 660	25 050 131
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		138 442 968	-3 279 592	135 163 376
Etat de résultat				
Charges financières nettes	18	-1 152 202	-309 100	-1 461 302
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		998 656	-309 100	689 556
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		998 156	-309 100	689 056
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		998 156	-309 100	689 056
Etat des flux de trésorerie				
Résultat net		998 156	-309 100	689 056
Effets des modifications comptables	21-1-4	0	-2 889 203	-2 889 203

8-2- Résultat par action

Au 31.12.2025, le résultat par action se présente comme suit :

Désignation	Exercice 2025	Exercice 2024 retraité	Exercice 2024
Résultat net de l'exercice	-981 500	689 056	998 156
Nombre d'actions	108 000 000	108 000 000	108 000 000
Résultat par action	-0,009	0,006	0,009

9- Emprunts

Au 31.12.2025, les emprunts présentent un solde créditeur de 6 938 802 dinars contre le même solde au 31.12.2024. Le solde au 31.12.2025 se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024	Variation
Emprunt bancaire BNA	6 938 802	6 938 802	0
Total	6 938 802	6 938 802	0

Le détail des emprunts se présente comme suit :

Désignation	Date de souscription	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2025
BNA	16/12/2015	6 938 802	6 938 802
Total		6 938 802	6 938 802

10- Fournisseurs et comptes rattachés

Au 31.12.2025, les dettes fournisseurs et comptes rattachées présentent un solde créditeur de 3 575 470 dinars contre un solde créditeur de 3 663 199 dinars au 31.12.2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024	Variation
Fournisseurs d'exploitation	3 575 470	3 663 199	-87 729
Total	3 575 470	3 663 199	-87 729

11- Autres passifs courants

Au 31.12.2025, cette rubrique présente un solde créditeur de 8 204 924 dinars, contre un solde créditeur de 6 813 039 dinars au 31.12.2024. Le solde au 31.12.2025 se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024	Variation
Etat, impôts et taxes à payer	220 187	70 947	149 240
CCA Mohamed CHABCHOUB	20 657	20 657	0
CCA Mohamed Amine CHABCHOUB	2	5 172	-5 170
Charges à payer	4 791 776	3 933 778	857 998
Personnel rémunération due	60 426	60 426	0
Dettes sur congés payés	6 910	6 910	0
Autres créditeurs divers	1 164 995	1 292 709	-127 714
CNSS à payer	92 513	13 592	78 921
Dividendes à payer	422 752	422 752	0
Dettes sur acquisition d'immobilisations financières	1 424 706	986 096	438 610
Total	8 204 924	6 813 039	1 391 885

12- Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31.12.2025, les concours bancaires et autres passifs financiers présentent un solde créditeur de 13 439 242 dinars contre un solde créditeur de 7 603 795 dinars au 31.12.2024. Le solde au 31.12.2025 se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024 retraité	Solde au 31 décembre 2024
Echéances à moins d'un an	3 529 461	3 529 461	3 529 461
Billets de trésorerie	2 195 209	2 195 209	2 195 209
Placement Ste ESSEYAHA	5 653 000	0	0
Intérêts courus	2 059 217	1 763 867	369 207
Banques	2 355	115 258	115 258
Total	13 439 242	7 603 795	6 209 135

Notes sur les éléments de l'état de résultat

13- Produits d'exploitation

Au 31.12.2025, cette rubrique présente un solde créditeur de 300 000 dinars, contre un solde 163 887 dinars au 31.12.2024. Le solde au 31.12.2025 se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024	Variation
Revenus des participations « Dividendes »	0	103 887	-103 887
Autres produits d'exploitation	300 000	60 000	240 000
<i>Prestations de services « Assistance »</i>	300 000	60 000	240 000
Total	300 000	163 887	136 113

14- Achats d'approvisionnements consommés

Au 31.12.2025, cette rubrique présente un solde débiteur de 1 876 dinars contre un solde débiteur de 928 dinars au 31.12.2024. Le solde au 31.12.2025 se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024	Variation
Fournitures administratives	1 161	398	763
Autres achats d'approvisionnements	715	530	185
Total	1 876	928	948

15- Charges du personnel

Au 31.12.2025, cette rubrique présente un solde débiteur de 307 009 dinars, contre un solde de 163 793 dinars au 31.12.2024. Le solde au 31.12.2025 se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024	Variation
Salaires et compléments de salaires	252 534	148 542	103 992
Charges patronale CNSS	54 475	15 251	39 224
Total	307 009	163 793	143 216

16- Dotation aux amortissements et aux provisions

Au 31.12.2025, cette rubrique présente un solde de 1 104 dinars contre un solde 33 556 dinars au 31.12.2024. Le solde au 31.12.2025 se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024	Variation
-------------	---------------------------	---------------------------	-----------

Dotations aux amortissements immobilisations corporelles et incorporelles	1 104	2 261	-1 157
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	31 295	-31 295
Total	1 104	33 556	-32 452

17- Autres charges d'exploitation

Au 31.12.2025, cette rubrique présente un solde débiteur de 270 568 dinars, contre un solde de 258 884 dinars au 31.12.2024. Le solde au 31.12.2025 se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024	Variation
Locations	0	23 681	-23 681
Entretien et réparation	1 009	3 050	-2 041
Primes d'assurance	0	997	-997
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	169 507	176 283	-6 776
Publicité, publications et relations publiques	2 898	2 365	533
Déplacements, missions & réceptions	801	14	787
Cotisation Tunisie Clearing	30 000	31 115	-1 115
Services bancaires et assimilés	16 288	13 443	2 845
Frais postaux et de télécommunications	3 231	0	3 231
Impôts et taxes	11 834	7 842	3 992
Jetons de présence	35 000	0	35 000
Divers	0	95	-95
Total	270 568	258 884	11 684

18- Charges financières nettes

Au 31.12.2025, cette rubrique présente un solde débiteur de 1 125 180 dinars contre un solde débiteur de 1 461 302 dinars au 31.12.2024. Le solde au 31.12.2025 se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024 retraité	Solde au 31 décembre 2024
Intérêts bancaires	813 781	991 810	682 710
Intérêts/ autres concours bancaires	212 093	367 904	367 904
Intérêts CCA	99 306	101 588	101 588

Total	1 125 180	1 461 302	1 152 202
--------------	------------------	------------------	------------------

19- Produits des placements

Au 31.12.2025, cette rubrique présente un solde créditeur de 424 877 dinars contre un solde créditeur de 2 052 807 dinars au 31.12.2024. Le solde au 31.12.2025 se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024	Variation
Produits financiers	200 289	81 493	118 796
Intérêts créditeurs CCA	224 588	431 654	-207 066
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	0	1 539 660	-1 539 660
Total	424 877	2 052 807	-1 627 930

20- Autres gains ordinaires

Au 31.12.2025, cette rubrique présente un solde créditeur de 74 dinars contre un solde créditeur de 391 373 dinars au 31.12.2024. Le solde au 31.12.2025 se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024	Variation
Produits nets sur cessions d'immobilisations	0	385 000	-385 000
Autres gains sur éléments non récurrents ou exceptionnels	74	6 373	-6 299
Total	74	391 373	-391 299

Notes sur les éléments de l'état de flux de trésorerie

21-1- Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

21-1-1- Amortissement et provisions

Les ajustements pour amortissements et provisions se présentent au 31 décembre 2025 comme suit :

Désignation	Montant
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	1 104
Total	1 104

21-1-2- Variation des actifs

La variation des actifs se présente au 31 décembre 2025 comme suit :

Désignation	Solde au 31 décembre 2025 (a)	Solde au 31 décembre 2024 (b)	Variation (b)-(a)
Clients et comptes rattachés	1 578 228	1 631 878	53 650
Autres actifs courants	7 032 266	8 138 088	1 105 822
Total	8 610 494	9 769 966	1 159 472

21-1-3- Variation des passifs

La variation des passifs se présente au 31 décembre 2025 comme suit :

Désignation	Solde au 31 décembre 2025 (a)	Solde au 31 décembre 2024 (b)	Retraitement (c)	Variation (a)-(b)+(c)
Fournisseurs & comptes rattachés	3 575 470	3 663 199	0	-87 729
Autres passifs	8 204 924	6 813 039	1 690 010	3 081 895
Total	11 780 394	10 476 239	1 690 010	2 994 164

21-2- Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les décaissements de trésorerie nets liés aux activités d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2025 à 446 265 dinars. Ces décaissements proviennent des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour un montant de 7 647 dinars et financières pour un montant de 438 618 dinars

22- Réconciliation de la trésorerie au bilan avec la trésorerie de clôture de l'état de flux de trésorerie

Le rapprochement de la trésorerie de clôture se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Liquidités et équivalents de liquidités	100 713
Placements et autres actifs financiers	7 525 000
Concours bancaires et autres passifs financiers	-12 955 517
Solde net de la trésorerie au 31.12.2025 au bilan	-5 329 804

Emprunts courants, intérêts courus et échéances à moins d'un an sur emprunts	7 300 162
Trésorerie de clôture au 31.12.2025 à l'état de flux de trésorerie	1 970 357

Autres notes complémentaires

23- Informations sur les parties liées

1. Les Conventions d'assistance :

1.1- La société TAWASOL GROUP HOLDING a conclu avec sa filiale UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES-PALMA une convention d'assistance en conseil financier, juridique, et en contentieux. Dans ce cadre, la société TAWASOL GROUP HOLDING a facturé à ladite société la somme de 60 000 dinars hors taxes au 31 décembre 2025.

1.2- La société TAWASOL GROUP HOLDING a conclu avec la société liée GRANADA HOTEL une convention d'assistance commerciale visant à accompagner les hôtels « Lella Baya » et « Shalimar Hammamet » dans l'amélioration de leur performance. Dans ce cadre, la société TAWASOL GROUP HOLDING a facturé à ladite société la somme de 240 000 dinars hors taxes au 31 décembre 2025.

2. Autres conventions, comptes courants, comptes clients et comptes fournisseurs

Les soldes des comptes des dirigeants, des sociétés du groupe et des sociétés alliées se présentent comme suit :

Tiers	Nature	Relation	Montant
TIS SICAR	Débiteur Créditeur TIS (solde débiteur)	Filiale	93 957
JUPITER IMMOBILIERE	Débiteur Créditeur JUPITER IMMOBILIERE (solde créditeur)	Filiale	1 142 127
UTS PALMA	Débiteur Créditeur UTS PALMA (solde créditeur)	Filiale	19 000
L'AFFICHETTE	Débiteur Créditeur L'AFFICHETTE	Partie liée	38 443
XPRESS CELL	Débiteur Créditeur Xpress Cell (solde créditeur)	Partie liée	1 806
ESSEYAHA	Débiteur Créditeur ESSYAHA (solde débiteur)	Partie liée	1 684 753
RETEL	Débiteur Créditeur RETEL (solde débiteur)	Filiale	871 966
GREEN TECHNOLOGIES	Débiteur Créditeur GREEN TECHNOLOGIES (solde débiteur)	Filiale	71 500
JNAYNET MONTFLEURY	Débiteur Créditeur JNAYNET	Filiale	19 946

Tiers	Nature	Relation	Montant
	MONTFLEURY (solde débiteur)		
JNAYNET MANAR	Débiteur Créditeur JNAYNET MANAR (solde débiteur)	Partie liée	22 098
GHZELLA INDUSTRIE	Débiteur Créditeur GHZELLA INDUSTRIE (solde débiteur)	Partie liée	96 272
STE LOGISTIQUE DE FORAGE	Débiteur Créditeur SLF (solde débiteur)	Filiale	10 000
Mohamed CHABCHOUB	Compte Courant Associés (créditeur)	Actionnaire	20 657
JUPITER IMMOBILIERE	Compte Clients	Filiale	29 069
UTS PALMA	Compte Clients	Filiale	69 433
HAYATCOM TUNISIE	Compte Clients	Filiale	50 141
RETEL	Compte Clients	Filiale	489 205
TIS	Compte Clients	Filiale	243 424
XPRESS CELL	Compte Clients	Partie liée	1 181
L'AFFICHETTE	Compte Clients	Partie liée	23 385
JNAYNET MONTFLEURY	Compte Clients	Filiale	25 622
JNAYNET EL MANAR	Compte Clients	Partie liée	15 815
STE DE PRO IMMO JNAYNA	Compte Clients	Partie liée	392 614
RETEL SERVICES	Compte Clients	Filiale	101 756
RETEL PREFAB	Compte Clients	Filiale	54 641
GHZELLA INDUSTRIE	Compte Clients	Partie liée	35 703
GRANADA HOTELS	Compte Clients	Partie liée	11 144
GRANADA HOTELS	Compte Clients, effets à recevoir	Partie liée	22 000
ESSEYEHA	Compte Fournisseurs	Partie liée	2 142
XPRESS CELL	Compte Fournisseurs	Partie liée	15 681
L'AFFICHETTE	Compte Fournisseurs	Partie liée	20 577
RETEL SERVICES	Compte Fournisseurs	Filiale	33 528
JUPITER	Charges financières compte courant créditeur	Filiale	99 306
RETEL	Produits financiers compte courant débiteur	Filiale	78 154
JNAYNET MONTFLEURY	Produits financiers compte courant débiteur	Filiale	1 596

Tiers	Nature	Relation	Montant
ESSEYAHA	Produits financiers compte courant débiteur	Partie liée	134 575
TIS SICAR	Produits financiers compte courant débiteur	Filiale	7 468
JNAYNET EL MANAR	Produits financiers compte courant débiteur	Partie liée	1 768
RETEL	Produits de placement	Filiale	160 000
JNAYNET MONTFLEURY	Produits de placement	Filiale	35 651
ESSEYAHA	Charges d'intérêts sur prêt	Partie liée	36 477

24- Note sur les amortissements différés et les reports déficitaires

Les amortissements différés et les reports déficitaires de la société s'élèvent au 31/12/2025 à 1 350 227 dinars. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Montant 2025
Amortissements différés 2021	58 808
Amortissements différés 2022	159 569
Amortissements différés 2023	151 464
Amortissements différés 2025	1 104
Report déficitaire 2025	979 282
Total	1 350 227

25- Engagements hors bilan

Engagements donnés par la société TGH

Type d'engagements	Valeur totale	Valeur /société	Libellés	Sociétés
Nantissement de parts sociales	11 000 000	4 000 000	Garantie du paiement du crédit participatif de 5 500 000 dinars TGH auprès de la BNA	RETEL SERVICES
		4 700 000		JNAYNET MONTFLEURY
		2 300 000		JNAYNET EL MANAR
Caution solidaire	49 046 549	4 648 628	4 cautions d'avance au profit de la BNA	RETEL
		4 700 000	CMT D'INVESTISSEMENT au profit de la BNA	
		1 884 865	4 cautions définitives au profit de la BNA	

		5 337 000	Ouverture d'un accreditif en faveur de NOKSEL au profit de la BNA	
		12 051 000	4 Accreditifs au profit de la BNA	
		1 000 000	Dépassement passager au profit de la BNA	
		6 650 000	Enveloppe de crédits de gestion accordés au profit de la BNA	
		8 473 300	Location financière des équipements professionnels au profit de la Banque Zitouna	
		76 800	Caution définitive au profit de la BNA	
		255 991	Caution d'avance du marché lancé par l'ARRU au profit de la BNA	
		89 000	Deux AVAL pour le marché lancé par l'ARRU au profit de la BNA	
		100 000	Deux AVAL pour le marché lancé par l'ARRU au profit de la BNA	
		300 000	Caution de garantie de paiement en faveur de la société TOTAL TUNISIE au profit de la banque BNA	
		256 022	Cinq AVAL pour le marché lancé par l'ARRU au profit de la BNA	
		150 000	Caution d'approvisionnement au profit de la BNA	
		512 598	Pour le Chargeur (contrat leasing Ijara) au profit de la Banque Zitouna	R-INDUSTRIE
		300 000	Pour approvisionnement au profit de la BNA	
		650 000	Crédit de gestion accordé par la BNA	
		1 611 345	Contrat leasing n°1 Zitouna Ijara pour acquisition chargeuse+pelle hydraulique	GHZELA INDUSTRIE
Cautionnement de crédits de gestion	500 000	500 000	Crédit de gestion accordé par AMEN BANK	GHZELA INDUSTRIE
Nantissement d'actions	2 637 600	2 637 600	Pour crédit CMT au profit de ATTIJARI BANK	RBNO
Nantissement d'actions sicav	500 000	500 000	Titre sicav (sicav trésor) au profit de la BIAT	RBNO

Engagements reçus par la société TGH

Type d'engagements	Valeur totale	Valeur /société	Libellés	Société / Actionnaire
Caution hypothécaire	6 938 802	6 938 802	Hypothèque du terrain relative au contrat de consolidation crédit BNA	RETEL
Caution solidaire	6 938 802	6 938 802	Caution solidaire relative au contrat de consolidation crédit BNA	MOHAMED AMINE CHABCHOUB
Nantissement d'actions	11 800 000	1 138 984	Garantie du paiement du crédit consolidé de 6 938 802 dinars contracté par TGH auprès de la BNA	MOHAMED AMINE CHABCHOUB
		10 661 016	Garantie du paiement du crédit consolidé de 6 938 802 dinars contracté par TGH auprès de la BNA	AHMED CHABCHOUB

26- Schéma des soldes intermédiaires de gestion

Produits	2025	Charges	2025	Soldes	2025	2024 retraité	2024
Autres produits d'exploitation	300 000	Achats d'approvisionnement consommés	1 876				
Production	300 000	Achats consommés	1 876	Marge	298 124	162 959	162 959
Marge	298 124	Autres charges externes (hors impôts et taxes)	258 734	Valeur ajoutée brute	39 390	-88 083	-88 083
Valeur ajoutée brute	39 390	Impôts et taxes	11 834	Insuffisance (ou Excédent) d'exploitation			
		Charges de personnel	307 009				
Total	39 390	Total	318 843	Insuffisance (ou Excédent) d'exploitation	-279 453	-259 718	-259 718
Autres produits ordinaires	74	Insuffisance (ou Excédent) d'exploitation	-279 453	Résultat des activités ordinaires			
Produits financiers	424 877	Charges financières	1 125 180				
		Dotations aux amt & aux provisions	1 104				
		Impôt sur le résultat ordinaire	714				
Total	424 951	Total	1 406 451	Résultat des activités ordinaires	-981 500	689 056	998 156
		Résultat des activités ordinaires	-981 500	Résultat net après modifications comptables			
					-981 500	689 056	998 156

27- Note extra-financière relative aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Conformément au communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025 portant sur les informations ESG à intégrer dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, et aux précisions complémentaires communiquées le 13 février 2026, TAWASOL GROUPE HOLDING présente ci-après les informations relatives aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'influencer sa situation financière, ses performances opérationnelles et ses perspectives de développement à court, moyen et long terme.

Cadre général et ambition stratégique

TAWASOL GROUPE HOLDING inscrit sa démarche de responsabilité sociétale dans une conviction stratégique fondamentale : la création de valeur durable suppose l'intégration pleine et entière des impératifs environnementaux, sociaux et de gouvernance au cœur de son modèle d'affaires. Dans un monde en constante mutation, le Groupe est convaincu que seules les organisations capables d'allier performance économique, égalité des chances et respect de l'environnement parviendront à bâtir une croissance résiliente et pérenne.

Cette démarche s'articule autour de trois axes complémentaires — la transition verte, le développement inclusif et l'ancrage territorial — déployés de manière transversale à l'ensemble des pôles d'activité du Groupe : Télécommunications, Eau & Gaz, Construction & Immobilier, et Industrie. Elle est pilotée depuis le Holding selon une feuille de route commune, applicable tant en Tunisie que sur l'ensemble des marchés africains où le Groupe est présent.

Gouvernance ESG : un Comité dédié au plus haut niveau

L'exercice 2025 marque une étape fondatrice dans la trajectoire ESG du Groupe : celui de la structuration formelle de la démarche. C'est au cours de cet exercice que TAWASOL GROUPE HOLDING a institué un Comité ESG spécialisé, présidé par un membre du Conseil d'Administration. Cette décision témoigne de l'engagement de la gouvernance du Groupe au plus haut niveau et confère à la démarche extra-financière la légitimité et l'autorité nécessaires à son déploiement effectif.

Au cours de ce même exercice 2025, le Comité ESG a élaboré la stratégie ESG du Groupe et procédé à la définition du référentiel d'indicateurs de suivi. Sa mission est d'assurer le pilotage stratégique, le suivi régulier et la cohérence des engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance à l'échelle du Groupe. Il veille à l'intégration systématique de ces engagements dans les processus opérationnels et décisionnels, aussi bien au niveau du Holding que de l'ensemble de ses filiales. Il constitue ainsi le garant institutionnel de la trajectoire ESG du Groupe, assurant la continuité des actions engagées, la remontée structurée des indicateurs de performance et l'impulsion des axes d'amélioration identifiés.

Engagement environnemental

Le Groupe déploie une politique environnementale axée sur l'optimisation énergétique, la maîtrise des consommations de carburant et d'énergie, ainsi que le recyclage des déchets industriels. Pilotées par le Holding, ces actions sont suivies à travers des indicateurs clés tels que le taux de recyclage, les niveaux de consommation énergétique et l'avancement des projets d'efficacité énergétique, afin de concilier performance opérationnelle et responsabilité environnementale.

Politique sociale et développement du capital humain

Le Groupe place le capital humain au cœur de sa stratégie en veillant à offrir à ses collaborateurs un environnement de travail sûr, équitable et propice à leur développement. Cet engagement se traduit par le suivi du taux d'accidents du travail, le renforcement continu des mesures de prévention, ainsi que par une politique active de recrutement et de développement des compétences. À travers ces initiatives, le Groupe entend renforcer son attractivité, fidéliser les talents et contribuer durablement à la création d'emplois dans ses zones d'implantation.

Inclusion, diversité et promotion de la femme

Le Groupe fait de l'inclusion et de l'égalité des chances un pilier de sa politique RSE. Il œuvre à renforcer la représentation des femmes au sein de ses effectifs, à promouvoir leur accès aux postes de responsabilité et à encourager l'entrepreneuriat féminin dans ses zones d'intervention. Convaincu du rôle essentiel de la femme dans le développement économique et social, le Groupe suit régulièrement des indicateurs relatifs à la féminisation des effectifs et aux recrutements féminins afin d'évaluer les progrès réalisés et de soutenir ses objectifs en matière de diversité et de parité.

Ancrage territorial et impact communautaire

TAWASOL GROUPE HOLDING inscrit son développement dans une démarche de création de valeur durable pour les communautés locales, en particulier en Afrique où le Groupe poursuit son expansion. Au-delà de ses performances économiques, il contribue au développement des territoires à travers le déploiement d'infrastructures essentielles, la création d'emplois durables, le transfert de compétences et le respect des équilibres environnementaux. Le Groupe privilégie une approche de proximité fondée sur l'écoute, le partenariat et l'implication des acteurs locaux, avec la conviction qu'un développement pérenne repose sur une croissance partagée et bénéfique pour l'ensemble des parties prenantes.

Dispositif de suivi et tableau de bord ESG

L'année 2025 a été consacrée à la structuration du Comité ESG, à la définition de la stratégie et à la sélection du référentiel d'indicateurs. Le dispositif de reporting sera pleinement opérationnel à partir de l'exercice 2026. Dès le lancement de cet exercice, les engagements du Groupe seront suivis à travers un tableau de bord ESG consolidé, construit en coordination avec les filiales et couvrant les principaux enjeux liés à la sécurité au travail, à l'environnement, au développement du capital humain, à l'inclusion et à la gouvernance responsable. Ce dispositif permettra d'évaluer les progrès réalisés, d'identifier les axes d'amélioration et de renforcer l'intégration des principes de responsabilité sociétale dans les processus de décision du Groupe.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2025**

TUNIS, le 15/07/2026

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TAWASOL
GROUP HOLDING SA.

Messieurs les actionnaires,

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers, annexés au présent rapport font apparaître un total du bilan de **141.321.478** dinars, un résultat net déficitaire de **981.500** dinars et une variation négative de la trésorerie de **471.328** dinars.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section « *Fondement de l'opinion avec réserve* » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

- Le bilan de la société Tawasol Group Holding (TGH) fait apparaître, au 31 décembre 2025, des titres de participation dans les filiales RETEL, HAYATCOM TUNISIE et JUPITER pour des valeurs comptables respectives de 86 180 764 Dinars, 22 857 812 Dinars et 3 169 000 Dinars.

Bien que ces entités présentent des indicateurs manifestes de dépréciation, aucune provision n'a été constatée dans les états financiers individuels au 31 décembre 2025.

La Direction de la société a mandaté un cabinet externe afin de procéder à l'évaluation financière de ces participations. Néanmoins, à la date du présent rapport, ces travaux d'évaluation ne sont pas achevés.

La non-constitution de provisions face à ces indicateurs de perte de valeur constitue une dérogation aux principes d'évaluation du Système Comptable des Entreprises en Tunisie. En l'état actuel d'avancement des travaux du cabinet mandaté, l'impact précis de cette situation sur le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025 et sur les capitaux propres de la société n'a pu être quantifié.

- La banque Zitouna a entamé des poursuites judiciaires à l'encontre de la société TGH pour le recouvrement du solde du crédit impayé ainsi que le reliquat non encore payé. Cette poursuite a abouti à une décision judiciaire de quitter le local objet du contrat de location-financement. La cour d'appel ainsi que la cour de cassation ont confirmé le jugement de première instance et le paiement par la société TGH des loyers échus pour un montant de 3 271 778 dinars. Les pertes subies par la société TGH suite à ces jugements, s'élevant à 2 480 360 dinars, n'ont pas fait l'objet de provision.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers individuels de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Exception faite de la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune autre question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES OU REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, tel que modifiée par la loi N° 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006.

Autres obligations légales et réglementaires

En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé un retard dans la tenue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2025, dans les délais légaux conformément aux dispositions de l'article 275 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 15/07/2026

Union des Experts Comptables

Moez Ben Ali

Hedi Mallekh

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2025**

TUNIS, le 15/07/2026

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TAWASOL
GROUP HOLDING SA.

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

A- Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice en cours :

1. Convention d'assistance :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a conclu avec sa filiale UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES-PALMA une convention d'assistance en conseil financier, juridique, et en contentieux. Dans ce cadre, la société TAWASOL GROUP HOLDING a facturé à ladite société la somme de 60 000 dinars hors taxes au 31 décembre 2025.

2. Avances en comptes courants :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a octroyé à chacune des filiales RETEL PREFAB, RETEL, JNAYNET MONTFLEURY, TAWASOL INVESTMENT SICAR, GREEN TECHNOLOGIES, et aux sociétés liées, SUD FORAGE, STE LOGISTIQUE DE FORAGE et JNAYNET EL MANAR, des avances en comptes courants pour un montant total de 1 092 315 dinars détaillés au niveau de la note aux états financiers 5.

3. Convention de placement

Suivant une convention de placement du 04/07/2024, un crédit productif d'intérêt au taux de 8% a été accordé par la société TAWASOL GROUP HOLDING à la société RETEL pour un montant de 2.000.000 dinars. Ce crédit est consenti sur une période allant du 15 Aout 2024 au 31 décembre 2025.

4. Autres conventions, comptes courants, comptes clients et comptes fournisseurs

Les soldes des comptes des dirigeants, des sociétés du groupe et des sociétés alliées se présentent comme suit :

Tiers	Nature	Relation	Montant
TIS SICAR	Débiteur Créditeur TIS (solde débiteur)	Filiale	93 957
JUPITER IMMOBILIERE	Débiteur Créditeur JUPITER IMMOBILIERE (solde créditeur)	Filiale	1 142 127
UTS PALMA	Débiteur Créditeur UTS PALMA (solde créditeur)	Filiale	19 000

Tiers	Nature	Relation	Montant
L'AFFICHETTE	Débiteur Créditeur L'AFFICHETTE	Partie liée	38 443
XPRESS CELL	Débiteur Créditeur Xpress Cell (solde créditeur)	Partie liée	1 806
ESSEYAHA	Débiteur Créditeur ESSYAHA (solde débiteur)	Partie liée	1 684 753
RETEL	Débiteur Créditeur RETEL (solde débiteur)	Filiale	871 966
GREEN TECHNOLOGIES	Débiteur Créditeur GREEN TECHNOLOGIES (solde débiteur)	Filiale	71 500
JNAYNET MONTFLEURY	Débiteur Créditeur JNAYNET MONTFLEURY (solde débiteur)	Filiale	19 946
JNAYNET MANAR	Débiteur Créditeur JNAYNET MANAR (solde débiteur)	Partie liée	22 098
GHZELLA INDUSTRIE	Débiteur Créditeur GHZELLA INDUSTRIE (solde débiteur)	Partie liée	96 272
STE LOGISTIQUE DE FORAGE	Débiteur Créditeur SLF (solde débiteur)	Filiale	10 000
Mohamed CHABCHOUB	Compte Courant Associés (créditeur)	Actionnaire	20 657
JUPITER IMMOBILIERE	Compte Clients	Filiale	29 069
UTS PALMA	Compte Clients	Filiale	69 433
HAYATCOM TUNISIE	Compte Clients	Filiale	50 141
RETEL	Compte Clients	Filiale	489 205
TIS	Compte Clients	Filiale	243 424
XPRESS CELL	Compte Clients	Partie liée	1 181
L'AFFICHETTE	Compte Clients	Partie liée	23 385
JNAYNET MONTFLEURY	Compte Clients	Filiale	25 622
JNAYNET EL MANAR	Compte Clients	Partie liée	15 815
STE DE PRO IMMO JNAYNA	Compte Clients	Partie liée	392 614
RETEL SERVICES	Compte Clients	Filiale	101 756
RETEL PREFAB	Compte Clients	Filiale	54 641
GHZELLA INDUSTRIE	Compte Clients	Partie liée	35 703
GRANADA HOTELS	Compte Clients	Partie liée	11 144
GRANADA HOTELS	Compte Clients, effets à recevoir	Partie liée	22 000
ESSEYEHA	Compte Fournisseurs	Partie liée	2 142
XPRESS CELL	Compte Fournisseurs	Partie liée	15 681

Tiers	Nature	Relation	Montant
L'AFFICHETTE	Compte Fournisseurs	Partie liée	20 577
RETEL SERVICES	Compte Fournisseurs	Filiale	33 528
JUPITER	Charges financières compte courant créditeur	Filiale	99 306
RETEL	Produits financiers compte courant débiteur	Filiale	78 154
JNAYNET MONTFLEURY	Produits financiers compte courant débiteur	Filiale	1 596
ESSEYAHA	Produits financiers compte courant débiteur	Partie liée	134 575
TIS SICAR	Produits financiers compte courant débiteur	Filiale	7 468
JNAYNET EL MANAR	Produits financiers compte courant débiteur	Partie liée	1 768
RETEL	Produits de placement	Filiale	160 000
JNAYNET MONTFLEURY	Produits de placement	Filiale	35 651
ESSEYAHA	Charges d'intérêts sur prêt	Partie liée	36 477

5. Billets de trésorerie reçus :

Courant l'exercice 2020, la société TAWASOL GROUP HOLDING a contracté auprès de la société TIS des billets de trésorerie renouvelables. Le solde de ces billets de trésorerie s'élève, au 31 décembre 2025, à 2 195 209 dinars.

6. Autres conventions :

6.1- En vertu du protocole de cession de créances du 31/05/2021 conclu entre les sociétés GHZALA INDUSTRIE, XPRESS CELL, TGH, TIS, et RETEL, la société XPRESS CELL est plein droit substituée à la société GHZALA INDUSTRIE au titre de la dette dont cette dernière est redevable à l'égard de la société TGH et ce à concurrence de 300 000 dinars.

6.2- Courant l'exercice 2021, la société TAWASOL GROUP HOLDING a contracté un emprunt de 6 938 802 dinars auprès de la BNA au titre du dépassement en compte courant et des agios débiteurs consolidés. Ledit crédit, remboursable au bout de 4 ans en une seule échéance principale et intérêts, produit des intérêts au taux moyen du Marché Monétaire majoré de 3,25 points l'an. Le total des intérêts s'élève à 2 675 197 dinars.

Les engagements reçus au titre de ce crédit se présentent comme suit :

- Hypothèque immobilière de rang utile sur la totalité de la propriété revenant à la société RETEL objet du TF N°28270 Ben AROUS.
- Caution solidaire de Monsieur Mohamed Amine Chabchoub.
- Nantissement sur 1 138 984 actions TGH revenant à Mr Mohamed Amine Chachoub.
- Nantissement sur 10 661 016 actions TGH revenant à Mr Ahmed Chachoub.

6.3- Suivant le Protocole de Compensation et Transfert de Créance du 30/12/2023, signé par la société L’AFFICHETTE, la société TAWASOL GROUP HOLDING et la société RETEL, il a été décidé ce qui suit :

- La société L’AFFICHETTE est débitrice envers la société TGH d’un montant de 300 278,188 dinars, correspondant à la distribution de dividendes décidée par l’Assemblée Générale Ordinaire du 1er septembre 2023 ;
- La société TGH est redevable envers la société L’AFFICHETTE de 21 816,666 dinars TTC, représentant sa quote-part dans la location de l’immeuble sis au Lac 1 ;
- La société RETEL est débitrice envers la société L’AFFICHETTE d’un montant de 227 055,000 dinars, relatif à la location/vente de deux véhicules ;

La société TGH étant actionnaire de la société RETEL, les parties ont convenu de procéder à une opération de compensation et de transfert de créances selon les modalités suivantes :

- La société TGH autorise et s’engage de régler la société L’AFFICHETTE, du montant de 21 816,666 dinars par compensation du compte créditeur TGH détenu par la société L’AFFICHETTE.
- La société TGH autorise et s’engage de régler la société L’AFFICHETTE, pour le compte de la société RETEL, le montant de 227 055,000 dinars par compensation du compte créditeur TGH détenu par la société L’AFFICHETTE.
- En vertu de cette compensation, La société autorise la société L’AFFICHETTE de déduire partiellement ses créances qu’ils détiennent à hauteur de 248 871.166 dinars.

Au 31 décembre 2025, le compte « DEBITEUR CREDITEUR AFICHETTE » présente un solde débiteur de 38 443 dinars.

6.4- Suivant le Protocole de Compensation et de Transfert de Créance en date du 20 septembre 2024, dûment autorisé par le Conseil d’Administration réuni le 19 septembre 2024, la société TAWASOL GROUP HOLDING (TGH) a conclu ledit protocole avec les sociétés ESSEYAHA SA, TIS, TRADE IN, et XPRESS CELL, en vue de procéder à la compensation de leurs créances réciproques.

Une compensation de la dette de TGH envers TIS à hauteur de 904 791 Dinars (Neuf Cent Quatre Mille Sept Cent Quatre Vingt Onze Dinars) par la créance de TGH envers Xpress Cell et Trade In.

Après compensation :

- La dette de TGH envers TIS s’élèvera à 2 195 209 Dinars (Deux Millions Cent Quatre Vingt Quinze Mille Deux Cent Neuf Dinars) en principal.
- Xpress Cell et Trade In ne sont plus redevables à TGH.
- Xpress Cell et Trade In déclarent être redevable à TIS pour un montant de 904 791 Dinars (Neuf Cent Quatre Mille Sept Cent Quatre Vingt Onze Dinars).
- Le montant total de la dette de Xpress Cell et Trade In envers TIS sera de l’ordre de 1 592 497 Dinars (Un Million Cinq Cent Quatre Vingt Douze Mille Quatre Cent Quatre Vingt Dix Sept Dinars).
- D’un commun accord, Xpress Cell et Trade In ont délégués ESSEYAHA SA, pour prendre en charge la totalité de leurs dettes en principal et intérêts envers TIS à hauteur de 1 592 497 Dinars (Un Million Cinq Cent Quatre Vingt Douze Mille Quatre Cent Quatre Vingt Dix Sept Dinars).

- De convention expresse, ESSEYAHA SA accepte la délégation donnée par Xpress Cell et Trade In pour la prise en charge intégrale de leurs dettes de 1 592 497 Dinars (Un Million Cinq Cent Quatre Vingt Douze Mille Quatre Cent Quatre Vingt Dix Sept Dinars) dû par TIS.
- À la suite de la délégation des créances, Xpress Cell et Trade In ne seront plus redevables à TIS.

6.5- Suivant le Protocole d'accord en date du 30 juin 2024, dûment autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 01 aout 2024, la société TAWASOL GROUP HOLDING (TGH) a conclu ledit protocole avec les sociétés ESSEYAHA SA et UTS PALMA, en vue de procéder à la compensation de leurs créances réciproques.

La société TGH est redevable à UTS PALMA d'un montant en principal de Trois Millions Quatre Cent Cinquante Mille dinars tunisiens (3.450.000,000 dinars) qu'elle a reçu au titre d'un placement de billets de trésorerie à un taux d'intérêt de 8% par an. Le montant des intérêts décomptés au 30-06-2024 est de Neuf Cents vingt-quatre Mille Dinars (924.000,000 dinars).

Que TGH et UTS PALMA déclarent que la créance suscitée figure sur leurs livres comptables et qu'elle est certaine, liquide, échue, exigible et non litigieuse.

Que par accord mutuel, TGH a chargé ESSEYAHA SA, de payer pour elle la totalité de sa dette en principal et intérêts envers UTS PALMA.

Au 31 décembre 2025, le compte « DEBITEUR CREDITEUR ESSEYAHA » présente un solde débiteur de 1 684 753 dinars.

6.6- Des créances détenues par TGH à l'encontre de la société RETEL, pour un montant de 8 994 630 Dinars, ont été converties en capital social. En contrepartie de cette conversion, la société TGH a eu 899 463 nouvelles actions dans le capital de la société RETEL. Cette opération a été ratifiée par le conseil d'administration de la société TGH du 17 Octobre 2025.

B- Conventions et opérations nouvellement réalisées :

1- La société TAWASOL GROUP HOLDING a conclu avec la société liée GRANADA HOTEL une convention d'assistance commerciale visant à accompagner les hôtels « Lella Baya » et « Shalimar Hammamet » dans l'amélioration de leur performance. Dans ce cadre, la société TAWASOL GROUP HOLDING a facturé à ladite société la somme de 240 000 dinars hors taxes au 31 décembre 2025.

2- Suivant une convention de placement du 05/12/2025, un crédit productif d'intérêt au taux de TMM+2,75% a été accordé par la société ESSEYAHA à la société TAWASOL GROUP HOLDING pour un montant de 5.653.000 dinars. Ce crédit est consenti sur une période de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

3- Suivant une convention de placement du 05/12/2025, un crédit productif d'intérêt au taux de TMM+2,75% a été accordé par la société TAWASOL GROUP HOLDING à la société JNAYNET MONTFLEURY pour un montant de 5.525.000 dinars. Ce crédit est consenti sur une période de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

4- Au 31 décembre 2025, la société TGH a abandonné l'intégralité de ses créances détenues sur la société RBNO pour un montant total de 1 803 643 Dinars se détaillant comme suit :

- Des billets de trésorerie pour 500 000 Dinars.

- Un solde du compte client pour 86 795 Dinars.
- Un produit à recevoir pour 120 000 Dinars.
- Un solde du compte « Débiteur Créditeur RBNO » pour 1 096 848 Dinars.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération du directeur général Monsieur Kaies TARRES est fixée par décision du conseil d'administration du 03/09/2024. Cette rémunération est composée de :

- Un salaire net mensuel de 12 000 dinars majoré des augmentations légales conformément à la convention collective du secteur et aux conventions internes cadres ;
- Une prime de fin d'année calculée sur la performance de chaque exercice ;
- Une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'entretien et de carburant
- Un téléphone et une ligne téléphonique.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 15/07/2026

Union des Experts Comptables

Moez Ben Ali

Hedi Mallekh

BTK SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2026
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2026

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société BTK SICAV pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2026, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société BTK SICAV, comprenant le bilan au 30 juin 2026, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société BTK SICAV arrêtés au 30 Juin 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et

les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- ✓ Les actifs de la BTK SICAV, s'élevant au 30 Juin 2026 à 201 128 415 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 141 302 034 dinars, soit 70,26 % de valeurs mobilières et de 59 823 852 dinars, soit 29,74% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux égaux à 80% et 20%.
- ✓ Les emplois de la BTK SICAV sous forme valeurs mobilières admises à la cote en bourse, ou actions ou parts d'OPCVM, d'emprunts obligataires et de BTA s'élèvent au 30 Juin 2026 à 68 086 846 dinars, soit 33,85% du total des actifs. Cette proportion n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit un taux minimum de 50%.
- ✓ Les emplois de la BTK SICAV sous forme de certificats de dépôt s'élèvent au 30 Juin 2026 à 73 215 188 dinars, soit 36,40% du total des actifs. Cette proportion n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit un taux maximum de 30%.
- ✓ Les emplois en titres émis par la BNA BANK représente 17,88 % de l'actif total et ceux émis par BTL représente 10,71 % au 30 Juin 2026, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces points.

Tunis, le 28 Juillet 2026
Le Commissaire Aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – GAC
Membre de MGI Worldwide
Selma LANGAR

BILAN
Arrêté au 30/06/2026
(Unité : En Dinars)

	Notes	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3.1	68 086 845,824	42 652 052,539	57 342 504,281
a - Actions et Valeurs assimilées		9 843 310,599	7 103 426,362	8 984 425,331
b - Obligations et Valeurs assimilées		58 243 535,225	35 548 626,177	48 358 078,950
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3.3	133 039 039,841	49 173 338,924	65 669 516,957
a - Placements monétaires		130 783 906,891	39 453 625,705	60 602 717,912
b - Disponibilités		2 255 132,950	9 719 713,219	5 066 799,045
AC 3 - Créances d'exploitation		2529,62	52,36	52,36
Autres débiteurs		2529,62	52,36	52,36
TOTAL ACTIF		201 128 415,285	91 825 443,823	123 012 073,598
<u>PASSIF</u>				
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	3.5	460 742,915	210 568,384	309 659,488
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	40 149,907	29 805,150	42 540,873
TOTAL PASSIF		500 892,822	240 373,534	352 200,361
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3.7	153 353 858,160	73 827 447,315	96 290 334,889
CP2- SOMMES CAPITALISABLES	3.8	47 273 664,303	17 757 622,974	26 369 538,348
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		41 929 261,238	14 900 138,946	19 350 359,156
Sommes capitalisables de la période		5 344 403,065	2 857 484,028	7 019 179,192
ACTIF NET		200 627 522,463	91 585 070,289	122 659 873,237
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		201 128 415,285	91 825 443,823	123 012 073,598

ETAT DE RESULTAT
De la période du 01 avril au 30 juin 2026
(Unité : en Dinars)

	Notes	Du 01/04/2026 au 30/06/2026	Du 01/01/2026 au 30/06/2026	Du 01/04/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
PR 1 - Revenus du portefeuille – titres	3.2	1 186 802,148	2 196 929,976	717 042,287	1 306 895,611	2 851 365,853
a - Dividendes		104 166,360	104 166,360	58 384,530	58 384,530	58 384,530
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		1 082 635,788	2 092 763,616	658 657,757	1 248 511,081	2 792 981,323
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3.4	2 006 285,105	3 327 251,125	900 872,345	1 538 718,556	4 100 302,005
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 193 087,253	5 524 181,101	1 617 914,632	2 845 614,167	6 951 667,858
CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	3.6	-459 752,802	-804 984,888	-209 578,335	-363 701,544	-964 851,289
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 733 334,451	4 719 196,213	1 408 336,297	2 481 912,623	5 986 816,569
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
CH3-AUTRES CHARGES	3.6	-61 251,910	-109 048,053	-31 778,257	-56 746,560	-141 820,445
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 672 082,541	4 610 148,160	1 376 558,040	2 425 166,063	5 844 996,124
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation	3.8	480 863,077	734 254,905	321 758,637	432 317,965	1 174 183,068
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE (*)		3 152 945,618	5 344 403,065	1 698 316,677	2 857 484,028	7 019 179,192
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-480 863,077	-734 254,905	-321 758,637	-432 317,965	-1 174 183,068
* Variation des +/- values potentielles sur titres		35 571,791	138 849,807	-44 533,540	6 009,118	237 701,853
* +/- values réalisées sur cession des titres		70,000	50 313,135	75 049,350	96 582,371	293 535,371
* Frais de négociation des titres		0,000	-621,464	0,000	0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 707 724,332	4 798 689,638	1 407 073,850	2 527 757,552	6 376 233,348

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
De la période du 01 Avril au 30 Juin 2026
(Unité : en Dinars)

	Du 01/04/2026 au 30/06/2026	Du 01/01/2026 au 30/06/2026	Du 01/04/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 Au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net</u> <u>résultant des opérations</u> <u>d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	2 672 082,541	4 610 148,160	1 376 558,040	2 425 166,063	5 844 996,124
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	35 571,791	138 849,807	-44 533,540	6 009,118	237 701,853
c - +/- values réalisées sur cession de titres	70,000	50 313,135	75 049,350	96 582,371	293 535,371
d - Frais de négociation de titres	0,000	-621,464	0,000	0,000	0,000
<u>AN 2 - Distribution des</u> <u>dividendes (*)</u>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<u>AN 3 -Transactions sur le</u> <u>capital</u>	30 666 748,338	73 168 959,588	17 459 156,381	29 068 759,801	56 295 086,953
a – Souscriptions	51 470 927,439	122 802 041,137	28 837 919,767	51 187 383,323	107 735 478,187
* Capital	39 675 830,592	95 237 221,556	22 734 985,599	41 861 039,935	86 997 568,801
* Régularisation des sommes non distribuables	59 130,130	103 203,845	759 095,144	49 809,155	178 365,892
* Régularisation des sommes capitalisables	11 735 966,717	27 461 615,736	5 343 839,024	9 276 534,233	20 559 543,494
b – Rachats	-20 804 179,101	-49 633 081,549	-11 378 763,386	-22 118 623,522	-51 440 391,234
* Capital	-16 006 731,614	-38 419 614,896	-8 965 981,236	-18 064 611,279	-41 190 303,154
* Régularisation des sommes non distribuables	-24 218,786	-45 828,712	-269 276,176	-21 032,721	-126 184,610
* Régularisation des sommes capitalisables	-4 773 228,701	-11 167 637,941	-2 143 505,974	-4 032 979,522	-10 123 903,470
VARIATION DE L'ACTIF NET	33 374 472,670	77 967 649,226	18 866 230,231	31 596 517,353	62 671 320,301
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	167 253 049,793	122 659 873,237	72 718 840,058	59 988 552,936	59 988 552,936
b - En fin de période	200 627 522,463	200 627 522,463	91 585 070,289	91 585 070,289	122 659 873,237
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>					
a - En début de période	1 227 399	913 070	567 252	476 057	476 057
b - En fin de période	1 451 840	1 451 840	703 081	703 081	913 070
VALEUR LIQUIDATIVE	138,188	138,188	130,262	130,262	134,338
AN 6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,66%	5,78%	6,47%	6,80%	6,61%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30 Juin 2026

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- CREATION ET ACTIVITE

« BTK SICAV » initialement dénommée « Univers Obligations SICAV » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de capitalisation, régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000. BTK SICAV, a obtenu l'agrément du CMF n°01-2022 du 24 février 2022 pour le changement de sa dénomination ».

Suivant procès-verbal, enregistré en date du 31 mars 2022 à la Recette des Finances –Rue Ghandi–Tunis et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 24 mai 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », tenue en date du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination sociale de la SICAV de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » en « BTK SICAV » et de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société « BTK Conseil ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2026 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au

30/06/2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société BTK SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société BTK SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026 à **68 086 845,824 dinars** contre **42 652 052,539 dinars** au 30/06/2025 et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Code ISIN	Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2026	% de l'Actif Net
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	5000	300 000,000	315 084,000	0,157
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	5000	300 000,000	316 056,000	0,158
TNQK7QIECB53	AMEN BANK SUB 2025-2	30000	3 000 000,000	3 128 736,000	1,559
TNQXCLYWABG2	AMEN BANK SUB 2026-1	10000	1 000 000,000	1 018 496,000	0,508
TN0003600509	ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	224 000,000	193 446,400	0,096
TN0003600582	ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	266 300,000	200 688,000	0,100
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	5000	300 000,000	315 260,000	0,157
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	9000	540 000,000	567 468,000	0,283
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5000	150 000,000	152 916,000	0,076
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5000	150 000,000	152 916,000	0,076
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1	4000	320 000,000	331 465,762	0,165
TN4ZLSBTX4X7	BTK 2025-1 CA TF	14800	1 480 000,000	1 525 110,400	0,760
TN8S19HHK9U6	BTK 2025-2 CB TV	22200	2 220 000,000	2 286 866,400	1,140
TN1T1YC5F1E6	BTK LEASING SUB 2025-1 CA	18200	1 820 000,000	1 927 612,960	0,961
TNTFJ0AWNBP7	BTK LEASING SUB 2025-1 CB	15000	1 500 000,000	1 590 012,000	0,793
TN1T3HF5RKK6	BTK LEASING SUB 2026-1 CB	38000	3 800 000,000	3 879 800,000	1,934
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1 TF 10.55%	5000	300 000,000	200 740,000	0,100
TNWEY1PN6WF5	E O ATL 2023-2	5000	500 000,000	530 820,000	0,265
TNIKWGWIVBC	E O ATL 2024-1	10000	800 000,000	605 824,000	0,302
TNHOASGSR955	E O ATL 2025-1	16000	1 600 000,000	1 703 552,000	0,849
TN7XUIXDVQY8	E O ATL 2025-2	8000	800 000,000	818 131,200	0,408
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1	20000	1 600 000,000	1 729 536,000	0,862
TN632S5VO835	ENDA TAMWEEL 2025-1	20000	2 000 000,000	1 605 264,000	0,800
TNL7VQZVHR54	HL 2023-01 TF	10000	400 000,000	409 048,000	0,204
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 CA TF	10000	800 000,000	609 288,000	0,304
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1 CA TF	20000	2 000 000,000	1 622 896,000	0,809
TNRVE5COXCO6	TAYSIR 2026-1 TV	30000	3 000 000,000	3 052 248,000	1,521
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF 10.55%	5000	300 000,000	203 008,000	0,101
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 TF 10.70%	10000	600 000,000	624 480,000	0,311
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2 TF 10.5%	5000	400 000,000	426 420,000	0,213
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-1 TF 10%	15000	1 500 000,000	1 214 460,000	0,605
TN8S8S99B8S7	UBCI SUB 2025-1 CC TF	30000	3 000 000,000	3 144 024,000	1,567
TNTWU2KQRW54	UBCI SUB 2025-2 CA TF	20000	2 000 000,000	2 066 624,000	1,030
TNZ5W59MKJA8	DAAM SUB 2026-1 TF 9.6%	5,000	500,000.000	505 364,000	0,252
	Total		38 970 300,000	38 973 661,122	19,426

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Code ISIN	Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 30/06/2026	% de l'Actif Net
TNYZO6UGUZ33	EMP NAT 2021 T3 CB TF	50000	5 000 000,000	5 217 960,000	2,601
TNYZO6UGUZ33	EMP NAT 2021 T3 CB TF	50	5 000,00	5 217,955	0,003
TNYZO6UGUZ33	EMP NAT 2021 T3 CB TF	4000	400 000,00	417 436,381	0,208
TN5QHXZ8T348	EMP NAT 2021 T3 CB TV	20000	2 000 000,000	2 097 488,000	1,045
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 2022 T2 CB TF	35000	2 100 000,000	2 106 888,000	1,050
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CB TV	5000	400 000,000	410 620,000	0,205
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	350	34 650,000	27 986,967	0,014
TNMCPXLL1EE2	EMP NAT 2023 T4 CB TV	20000	2 000 000,000	2 089 408,000	1,041
TNBSXXEKBFR8	EMP NAT 2023 T4 CC TF	20000	2 000 000,000	2 081 232,000	1,037
TN85TI1TIY25	EMP NAT 2024 T1 CC TV	20000	2 000 000,000	2 054 688,000	1,024
TN5WI26K4ER0	EMP NAT 2024 T2 CC TF	20000	2 000 000,000	2 020 496,000	1,007
TNPDPODY2398	EMP NAT 2024 T3 CC TF	5000	500 000,000	531 512,000	0,265
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CC TF	2000	200 000,000	208 940,800	0,104
Total			18 639 650,000	19 269 874,103	9,605

Portefeuille Titres

Code ISIN	Titres des OPCVM	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 30/06/2026	% de l'Actif Net
TNR7VU6134G3	AFC AMANETT SICAV	46 563	4 917 237,413	5 197 967,379	2,591
TN61WGDL6QD5	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	22 785	2 509 493,603	2 692 776,870	1,342
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	18 430	2 005 775,858	1 952 566,350	0,973
Total			9 432 506,874	9 843 310,599	4,906

Les entrées en portefeuille-titres du 01/04/2026 au 30/06/2026 :

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
Titres des OPCVM		16 946	1 870 112,596
ACHAT TITRE 4543 AFC AMANETT SICAV	03/04/2026	4 543	500 070,725
ACHAT TITRE 9058 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	24/04/2026	9 058	1 000 021,316
ACHAT TITRE 3345 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	07/05/2026	3 345	370 020,555
Obligations des Sociétés		5 000	500 000,000
ACHAT OBLIGATION 5000 DAAM SUB 2026-1 TF 9.6%	29/04/2026	5 000,000	500 000,000
TOTAL		21 946	2 370 112,596

Les sorties du portefeuille-titres du 01/04/2026 au 30/06/2026

Désignation	Date	Coût d'acquisition	prix de cession /remboursement	Plus ou moins-values réalisée
Obligations des sociétés		2 505 630,000	2 505 700,000	70,000
REMBOURSEMENT 10000 HL 2024-1 CA TF	26/04/2026	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 TLF 2023-1	27/04/2026	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 HL 2025-1 TF	28/04/2026	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 15000 TLF 2025-1 TF	07/05/2026	300 000,000	300 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 350 EN 2023 T2 CB TF	19/05/2026	6 930,000	7 000,000	70,000
REMBOURSEMENT 10000 ATB SUB 2009 B LB2 TF	20/05/2026	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 E O ATL 2024-1	20/05/2026	200 000,000	200 000,000	0,000
REMB. 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2026	32 000,000	32 000,000	0,000
REMB. 35000 EMP NAT 2022 T2 CB TF	15/06/2026	700 000,000	700 000,000	0,000
REMB. 5000 CIL 2023-1 TF	15/06/2026	100 000,000	100 000,000	0,000
REMB. 20000 ENDA TAMWEEL 2025-1	16/06/2026	400 000,000	400 000,000	0,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		0,000	0,000	0,000
TOTAL		2 505 630,000	2 505 700,000	70,000

3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 186 802,148** dinars pour la période du 1^{er} Avril au 30 Juin 2026 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/04/2026 au 30/06/2026	du 01/01/2026 au 30/06/2026	du 01/04/2025 au 30/06/2025	du 01/01/2025 au 30/06/2025	du 01/01/2025 au 31/12/2025
Dividendes					
- Titres OPCVM	104 166,360	104 166,360	0,000	58 384,530	58 384,530
Revenus des obligations					
- Intérêts	1 082 635,788	2 092 763,616	658 657,757	1 248 511,081	2 792 981,323
TOTAL	1 186 802,148	2 196 929,976	658 657,757	1 306 895,611	2 851 365,853

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 30/06/2026 à **133 039 039,840** dinars et se détaillent comme suit :

Les placements monétaires

Code ISIN	Désignation du titre	Emetteur	Cout d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% de L'Actif Net
	Certificats de dépôt		72 328 492,222	73 215 188,116	36,493
TNZDYUSZI1T2	CDP BNA BANK 100J-09/07/2026	BNA	3 437 345,210	3 494 987,617	1,742
TNTL1K4L4GX8	CDP BNA BANK 100J-10/07/2026	BNA	7 365 739,735	7 487 916,576	3,732
TNXH83Y6V3L8	CDP BNA BANK 80J-06/07/2026	BNA	7 886 974,175	7 992 935,885	3,984
TNVSR891H1X2	CDP BNA BANK 90J-01/07/2026	BNA	9 838 526,357	10 000 000,000	4,984
TNN0YUZIRXC6	CDP BNA BANK 90J-09/07/2026	BNA	6 888 985,273	6 990 132,024	3,484
TNHQED6RXUW1	CDP BTK 7.05% 20J-09/07/2026	BTK	9 968 788,910	9 987 515,564	4,978
TNSCZX6SO0N0	CDP BTK LEASING360J-25/03/2027	BTK	5 634 589,800	5 728 987,435	2,856
TNEJ41RWCD00	CDP BTL 180J-21/10/2026	BTL	5 815 606,519	5 885 266,278	2,933
TNP0WTHLSEI7	CDP BTL 7.99% 200J-23/11/2026	BTL	4 829 990,957	4 876 743,444	2,431
TNMP5I059E58	CDP BTL 7.99% 180J-09/11/2026	BTL	3 877 071,013	3 910 535,015	1,949
TN6XRI5NNR86	CDP BTL 7.99% 180J-26/10/2026	BTL	6 784 874,273	6 860 168,278	3,419
	Créances sur opérations de pension livrées		19 498 796,642	19 855 689,734	9,897
	PEN LIVREE BTL 180 JS 7.15%	BTL	1 000 000,000	1 013 505,556	0,505
	PENS LIVREE BNA BANK 3MD 100JS	BNA	2 999 785,976	3 055 519,500	1,523
	PENS LIVREE BNA BANK 5MD 100JS	BNA	5 999 938,770	6 110 187,645	3,046
	PENS LIVREE BNA BANK 80J 7.4%	BNA	1 499 071,896	1 522 182,588	0,759
	PENS LIVREE BTL 337 JS 7.49%	BTL	5 000 000,000	5 117 551,389	2,551
	PENS LIVREE BTL 180JS 7.15% 03/11/2026	BTL	500 000,000	505 461,806	0,252
	PENS LIVREE BTL 180JS 7.15% 26/10/2026	BTL	2 500 000,000	2 531 281,250	1,262
	Placement à Terme		37 500 000,000	37 713 029,040	18,798
	PLT BTK 15 MD 90 JS TMM+1.15%	BTK	15 000 000,000	15 002 676,164	7,478
	PLT BTK 3 MD TV TMM+1.15% 90JS	BTK	3 000 000,000	3 012 310,356	1,501
	PLT BTK 5.5MD TV TMM+1.15%	BTK	5 500 000,000	5 540 231,671	2,761
	PLT BTK 9 MD TV TMM+1.15%	BTK	9 000 000,000	9 057 805,150	4,515
	PLT_BTK 120JS TV 8.09%	BTK	3 000 000,000	3 059 577,863	1,525
	PLT_BTK TV TMM+1.1%	BTK	2 000 000,000	2 040 427,836	1,017
	Total des placements monétaires		129 327 288,864	130 783 906,890	65,187

Les disponibilités

Disponibilités	30/06/2026	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	2 227 503,658	1,11
Intérêts courus sur comptes bancaires	27 629,292	0,01
Placements à terme	0,000	0,00
Intérêts courus sur placements à terme	0,000	0,00
Total des disponibilités	2 255 132,950	1,124

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du 01/04/2026 au 30/06/2026 s'élèvent à **2 006 285,105** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/04/2026 au 30/06/2026	du 01/01/2026 au 30/06/2026	du 01/04/2025 au 30/06/2025	du 01/01/2025 au 30/06/2025	du 01/01/2025 au 31/12/2025
Rémunération du compte de dépôt	20 788,791	46 260,108	8 869,429	12 909,344	39 658,570
Revenus des Billets de Trésorerie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des Certificats de Dépôt	1 004 814,312	1 254 241,614	634 663,333	668 248,876	2 138 503,983
Revenus des BTC	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des Placements à terme	980 682,002	2 026 749,403	257 339,583	857 560,336	1 922 139,452
Revenus prises en pension					0,000
TOTAL	2 006 285,105	3 327 251,125	900 872,345	1 538 718,556	4 100 302,005

3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au 30/06/2026 à **500 892,822** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Opérateurs Créditeurs	460 742,915	210 568,384	309 659,488
Gestionnaire	458 900,111	208 688,265	305 979,665
Dépositaire	1 842,804	1 880,119	3 679,823
Autres Créditeurs Divers	40 149,907	29 805,150	42 540,873
Commissaire aux comptes	8 554,747	8 854,053	16 306,421
Etat Impôts et Taxes	2 644,683	1 324,866	1 742,604
Conseil du Marché Financier	16 436,600	7 579,790	10 707,374
Contribution Sociale de Solidarité	173,675	182,546	368,202
Publications diverses	5 980,798	4 558,874	6 604,181
Dividendes à payer	6 359,404	7 305,021	6 812,091
TOTAL	500 892,822	240 373,534	352 200,361

3.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/04/2026 au 30/06/2026	du 01/01/2026 au 30/06/2026	du 01/04/2025 au 30/06/2025	du 01/01/2025 au 30/06/2025	du 01/01/2025 au 31/12/2025
Charges de gestion des placements	459 752,802	804 984,888	209 578,335	363 701,544	964 851,289
Commission de gestion	458 900,111	803 251,907	208 688,264	361 931,183	961 281,224
Commission de dépôt	852,691	1 732,981	890,071	1 770,361	3 570,065
Autres Charges	61 251,910	109 048,053	31 778,257	56 746,560	141 820,445
Honoraires du commissaire aux comptes	2 883,146	6 528,326	3 685,682	7 330,862	14 783,230
Redevances CMF sur les OPCVM	48 202,565	84 373,117	21 920,466	38 017,009	100 972,317
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux compte 612100+665000	7 962,705	13 766,680	4 038,985	7 106,007	17 359,239
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications compte 613000	2 054,425	4 104,435	2 041,305	4 092,315	8 317,985
Frais Bancaires	37,139	70,022	0,000	17,738	19,389
Autres Charges	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Contribution Sociale de Solidarité	111,930	205,473	91,819	182,629	368,285
TOTAL	521 004,712	914 032,941	241 356,592	420 448,104	1 106 671,734

3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Avril au 30 Juin 2026 se détaillent ainsi :

Capital au 31/03/2026	
Montant	129 438 842,571
Nombre de titres	1 227 399
Nombre d'actionnaires	688
Souscriptions réalisées	
Montant	39 734 960,722
Régularisation des sommes non distribuables	39 675 830,592
Nombre de titres émis	59 130,130
Nombre d'actionnaires nouveaux	376 224
Rachats effectués	
Montant	-16 030 950,400
Régularisation des sommes non distribuables	-16 006 731,614
Nombre de titres rachetés	-24 219
Nombre d'actionnaires sortants	-151 783
Capital au 30/06/2026	
Montant	153 353 858,160
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	153 107 941,549
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	138 849,807
Frais de négociation de titres	50 313,135
Régularisation des sommes non distribuables	-621,464
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	57 375,133
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	0,000
	1 451 840

3.8. Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2026 au 30/06/2026	Du 01/01/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
Résultats distribuables de la période	4 610 148,160	2 425 166,063	5 844 996,124
Régularisations de la période	734 254,905	432 317,965	1 174 183,068
Sommes distribuables de la période	5 344 403,065	2 857 484,028	7 019 179,192
Sommes distribuables des exercices antérieurs	41 929 261,238	14 900 138,946	19 350 359,156
Sommes distribuables	47 273 664,303	17 757 622,974	26 369 538,348

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société BTK SICAV est confiée à la BTK Conseil Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,8% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société BTK SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- De la conservation des titres de la société BTK SICAV.
- De l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société BTK SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de la BTK SICAV. Les frais pris en charge au titre du deuxième trimestre 2026 sont de 2 883,146 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur BTK SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par BTK SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- La TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- Les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.